



eclairage sur quittance loyer au lieu de electricite maison particuliere

Par **christ22420**, le **01/04/2019** à **11:00**

mon proprietaire ,me fait payer l'electricite et marque eclaireage sur les quittances de loyer (je precise c'est une location maison particuliere sans compteur EDF mais un sous compteur indiquant les HC ET HP) et maintenant il me recclame une regularisation annuelle pour l'electricite.je verse tous les mois 80 euros pour ça et 25 euros pour l'eau dont d'ailleurs je suis aussi en sous compteur ce qui veut dire que je n'ai rien a mon nom en a t'il bien le droit ou mes quittances de loyer sont fausses.

Par **youris**, le **01/04/2019** à **13:17**

bonjoir,

êtes-vous en location vide ou meublée ?

en location vide, vous devez avoir un contrat de fourniture d'électricité à votre nom et vous avez le choix de votre fournisseur.

salutations

Par **janus2fr**, le **02/04/2019** à **17:33**

Bonjour,

Même en meublé, la situation serait illégale puisqu'il y a régularisation...